

Le projet d'arrondissement électoral de Wallonie picarde intégrant Silly, Lessines et Enghien

Motion du Conseil de développement de Wallonie picarde

Le 12 février dernier, le Conseil d'Etat a annulé l'arrêté répartissant le nombre de sièges par circonscription électorale. Cette décision implique un nouveau découpage électoral en Hainaut, qui devra tenir compte de la réalité humaine et économique des territoires.

Les trois communes d'Enghien, Lessines et Silly, qui font aujourd'hui partie de l'arrondissement électoral de Soignies, ont pris position en faveur d'un rattachement à l'arrondissement d'Ath-Tournai-Mouscron. Ce souhait résulte du constat suivant : dans les faits, ces trois communes appartiennent au même bassin de vie que le reste de la Wallonie picarde, et sont bien plus ancrées en Wapi que dans la région du Centre.

Aujourd'hui, la Wallonie picarde doit prendre position. En effet, la Communauté urbaine du Centre (CUC) souhaite aussi un redécoupage des arrondissements en Hainaut lui permettant de former un arrondissement du Centre, et marque son accord pour le rattachement des 3 communes d'Enghien, Lessines et Silly à la Wapi.

Le Conseil de développement, en sa séance plénière du 12 mars 2016, se prononce en faveur de l'intégration de ces trois communes dans la circonscription électorale de Tournai – Ath- Mouscron.

Le Conseil de développement adopte la motion suivante :

Depuis 2006, le Conseil de développement de Wallonie picarde matérialise la volonté des 23 communes de la Wallonie picarde de s'inscrire dans une démarche de développement global de l'ensemble du territoire.

Ces 23 communes du triple arrondissement électoral Tournai-Ath-Mouscron et de l'arrondissement de Soignies sont historiquement liées, intégrées aux mêmes structures (intercommunales, télévision locale, Chambre de Commerce...), partagent des communautés d'intérêts et constituent un même bassin de vie.

Considérant la volonté déjà exprimée par les 3 communes rattachées à l'arrondissement électoral de Soignies (Lessines, Silly, Enghien), d'être liées à l'arrondissement électoral de Wallonie picarde ;

Considérant la volonté affirmée de la Communauté Urbaine du Centre de se définir un territoire d'actions dans lequel ne se retrouvent pas Lessines, Silly et Enghien;

Le Conseil de développement de Wallonie picarde propose à l'ensemble des conseils communaux des 23 communes de Wallonie picarde d'adopter une motion marquant le souhait unanime de voir Lessines, Silly et Enghien rattachées au même arrondissement électoral.

Le Conseil de développement propose que cette motion traduise la volonté de créer une nouvelle circonscription électorale sur son territoire d'action et de demander aux Gouvernement et Parlement wallons de prendre en considération cette volonté.

Le 12 mars 2016.